

## CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt-et-un le cinq juillet, les membres du Conseil Municipal ont été convoqués pour une réunion ordinaire par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des collectivités Territoriales pour délibérer sur les affaires ci-après :

N° Délibérations	Thème	Objet de la délibération	N° page
	SDE 24	Travaux enfouissement réseau opérateur téléphonique	
	Personnel communal	Renouvellement contrat PEC adjoint technique garderie scolaire	
	Personnel communal	Renouvellement contrat PEC adjoint administratif agence postale communale	
	Salle des fêtes	Avenant travaux lot 5 menuiseries- chapitre 1- moins-value	
	Salle des fêtes	Devis SO GE ME vitrification plinthes salle des fetes	
	Fédération nationale des communes forestière	Motion de la fédération nationale des communes forestières	
	Voirie	Panneaux d'agglomération en langue occitane	

L'an deux mille vingt-et-un, le cinq juillet à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montcaret se sont réunis au lieu habituel de ses séances en vertu de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 30 juin 2021

**Etaient présents** : Jean-Thierry LANSADE, Jean-Luc FAVRETTO, Josette LAGORCE, Marie-Catherine ROHOF, Jean-Luc RABOISSON, Françoise EYMARD, Bertrand RAGOGNETTI, Aurélie COMBESCOT, Hélène DONADIER, Sébastien PRIGENT, Patrick RAIMBAULT

**Absents excusés** : Emmanuelle BAYLE, Régis SOUMAGNAC, Marie-Pierre POUGET, Claude FEUILLET

**Absents non excusés** : néant

**Procurations** : Emmanuelle BAYLE à Marie-Catherine ROHOF,  
Régis SOUMAGNAC à Bertrand RAGOGNETTI  
Marie-Pierre POUGET à Jean-Thierry LANSADE  
Claude FEUILLET à Patrick RAIMBAULT

**Secrétaire de séance** : Jean-Luc FAVRETTO

Le Maire soumet les comptes-rendus du 06 avril, du 14 Avril et du 19 mai 2021 à l'approbation du conseil.  
Le compte rendu du 06 avril est adopté par 14 voix pour et 1 abstention (M. RAIMBAULT)  
Le compte rendu du 14 avril est adopté à l'unanimité  
Le compte rendu du 19 mai est adopté à l'unanimité

### **Adoption de l'ordre du jour**

#### **Délibérations**

- **SDE 24 : travaux enfouissement réseau opérateur téléphonique**
- **Renouvellement contrat PEC adjoint technique garderie scolaire**
- **Renouvellement contrat PEC adjoint administratif agence postale communale**
- **Avenant travaux salle des fêtes lot 5 menuiseries – chapitre 1- moins- value**
- **Devis SO GE ME vitrification plinthes salle des fêtes**
- **Motion de la fédération nationale des Communes forestières**
- **Panneaux d'entrée d'agglomération en langue occitane ;**

#### **Informations diverses**

- **Pétition limitation de vitesse dans le bourg**

## **Communauté de Communes**

### **Commissions et syndicats**

### **Bulletin Municipal et agenda des manifestations**

### **Questions diverses**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

#### **SDE 24 TRAVAUX ENFOUISSEMENT RESEAU DE L'OPERATEUR TELEPHONIQUE**

Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux concernant l'aménagement du Bourg devraient débiter normalement au mois de septembre pour l'enfouissement des réseaux devant la Mairie et au mois de novembre pour les branchements eau sur la RD 936.

#### **Délibération**

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

Dans le cadre des programmes de dissimulation de réseaux qui s'inscrivent dans la démarche environnementale poursuivie par l'ensemble des collectivités territoriales de la Dordogne, le Syndicat Départemental a conclu une convention cadre avec l'opérateur de télécommunications ORANGE, qui définit les modalités techniques, administratives et financières de dissimulation des réseaux de télécommunications aériens, à laquelle peuvent faire appel les communes qui le souhaitent et dont les termes sont rappelés dans le projet de convention qui vous est aujourd'hui présenté.

Or dans l'esprit du projet d'effacement de réseaux d'électrification existant sur la commune, il est opportun de prévoir, corrélativement, l'enfouissement des faisceaux aériens de télécommunications, qui contribuera à parachever l'action environnementale engagée.

Conformément aux accords intervenus au niveau départemental, je vous rappelle que les études et les travaux de génie civil, à savoir : tranchées, gaines et chambres de tirage, à la charge de la commune, sont menées sous la direction du syndicat départemental et qu'à l'issue de leur exécution, la partie câblage et la dépose du réseau aérien sont assurés par l'opérateur.

Ainsi, le projet présenté à cet effet par le syndicat départemental prévoit les travaux suivants :

-travaux de génie civil à la charge de la commune (tranchée commune, gaines et chambres de tirage)

Pour un montant HT de 49 515,46 €

Pour un montant TTC de 59 418,55 €

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour l'approbation de ce projet tel qu'il a été établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

Monsieur le Maire précise que le montant des travaux sera réglé par le Syndicat Départemental à l'entreprise. La collectivité devra rembourser ces sommes, à la réception du chantier à partir de la production du décompte définitif qui nous sera adressé à cet effet, établi en fonction du coût réel des dépenses effectuées.

Monsieur le Maire s'engage au nom de la Commune à créer les ressources nécessaires au paiement des sommes dues.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

-désigne, en vertu des dispositions prévues à l'article 2 de la loi MOP, le Syndicat Départemental en qualité de maître d'ouvrage désigné, pour faire réaliser, pour le compte de la Commune, les travaux suivants :

\* effacement Bourg tranche 2. Travaux d'enfouissement des réseaux de l'opérateur téléphonique

Tels qu'ils figurent sur les plans et devis qui vous ont été présentés.

-approuve le dossier qui lui est présenté

-s'engage à inscrire cette dépense au budget de la commune

-s'engage à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne les sommes dues à réception du décompte définitif des travaux et du titre de recette,  
-autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

#### **RENOUVELLEMENT CONTRAT CUI-PEC ADJOINT TECHNIQUE CANTINE SCOLAIRE**

Compte tenu que le contrat PEC de l'agent technique à la garderie arrive à expiration le 31 juillet, le Maire propose de le renouveler dans les mêmes conditions que le précédent

##### Délibération

Le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat CUI-PEC de l'agent technique à la cantine scolaire arrive à expiration le 31 juillet et qu'il convient de le renouveler dans les mêmes conditions que le contrat précédent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte de renouveler ce contrat pour une durée de douze mois à compter du 01 Août 2021 à raison de 20 h par semaine.

#### **RENOUVELLEMENT CONTRAT CUI-PEC ADJOINT ADMINISTRATIF AGENCE POSTALE COMMUNALE**

Le contrat PEC de l'adjoint administratif arrivera à échéance le 31 août prochain, il est proposé de le renouveler dans les mêmes conditions que le précédent.

##### Délibération

Le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat CUI-PEC de l'adjoint administratif à l'agence postale arrive à expiration le 31 août et qu'il convient de le renouveler dans les mêmes conditions que le contrat précédent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte de renouveler ce contrat pour une durée de douze mois à compter du 01 Septembre 2021 à raison de 20 h par semaine.

#### **AVENANT TRAVAUX SALLE DES FETES MOINS VALUE LOT 5 MENUISERIES- CHAPITRE 1 AMENAGEMENT SALLE DES FETES ENTREPRISE SO GE ME**

##### Délibération

Le Maire présente à l'assemblée délibérante un avenant de l'entreprise VALBUSA concernant les travaux de suppression de l'escalier et garde-corps à l'espace traiteur (lot 5 menuiseries métal serrurerie -chapitre 1 aménagement de la salle des fêtes).

Ceci représente une moins-value de 2 856,40 € HT soit 3 427,68 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cette proposition et charge le Maire de signer les documents afférents à cette moins-value.

#### **DEVIS ENTREPRISE SO GE ME VITRIFICATION PLINTHES SALLE DES FETES**

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise SO GE ME pour la vitrification des plinthes à la salle des fêtes. Le débat s'engage et le conseil accepte par 13 voix pour et 2 voix contre (Mrs RAIMBAULT et PRIGENT) de réaliser ces travaux.

##### Délibération

Le Maire présente à l'assemblée délibérante un avenant de l'entreprise SO GE ME concernant les travaux de vitrification des plinthes à la salle des fêtes (lot 6 parquets - chapitre 2 extension salle de danse et déplacement du 3<sup>ème</sup> âge à la salle des fêtes).

Ceci représente une plus-value de 810,00 € HT soit 972,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 13 voix Pour et 2 voix Contre accepte cette proposition et charge le Maire de signer les documents afférents à cette plus-value.

### **MOTION DE LA FEDERATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIERES**

Monsieur le Maire donne lecture d'une motion de la Fédération nationale des Communes forestières concernant l'augmentation de la contribution des Communes et collectivités forestières françaises pour le financement de l'Office National des Forêts et la suppression de près de 500 emplois temps plein à ONF.

Après avoir écouté cette proposition, le Conseil Municipal ne souhaite pas se prononcer sur cette motion.

### **RIDEAU SALLE DES FETES**

Compte tenu que les modalités pour la pose des stores sur les fenêtres de la salle des fêtes ne sont pas encore résolues et que l'architecte doit contacter l'entreprise ALPAGO pour le rideau de la scène, le conseil décide de surseoir à la décision concernant l'acquisition des stores et du rideau de scène.

### **PANNEAUX D'ENTREE D'AGGLOMERATION EN LANGUE OCCITANE**

Le Département de la Dordogne souhaite accompagner les communes engagées dans la promotion et le rayonnement de la culture occitane sur notre territoire et propose de prendre en charge l'achat de tous les panneaux d'entrée d'agglomération en langue occitane des communes souhaitant participer à cette opération.

M. RAIMBAULT signale qu'il s'abstiendra pour le vote car il est étranger à la région et qu'il déplore que pendant cette période de crise sociale et économique le Département dépense des sommes folles pour des panneaux pas vraiment obligatoires.

Le Maire fait procéder au vote qui fait ressortir 12 voix Pour- 1 abstention (M. RAIMBAULT) et 2 voix Contre (Mmes LAGORCE et ROHOF).

#### **Délibération**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant du Conseil Départemental concernant la pose de panneaux d'entrée d'agglomération en langue occitane pour les Communes qui souhaitent participer à cette opération.

Le Département prendrait à sa charge l'achat de tous les panneaux, les mâts qui devront être changés et les éventuels massifs d'ancrage.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal par : 12 voix Pour- 1 abstention et 2 voix Contre accepte cette proposition

### **DEVIS CLIMATISATION ECOLE-MAIRIE**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Commune peut réaliser les travaux pour la pose de la climatisation à la Mairie et à l'école

#### **Délibération**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que dans le cadre du projet de climatisation de l'école et de la Mairie, il a été retenu lors de la constitution des dossiers de subventions le devis de l'entreprise CARLET pour effectuer ses travaux.

Afin de commencer les travaux pendant les vacances d'été, le Maire propose au conseil de valider définitivement le devis de M. CARLET d'un montant de 11 616,42 € HT soit 13 939,70 € TTC.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition

### **PETITION LIMATION VITESSE LE BOURG**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu une pétition concernant la vitesse excessive dans le bourg de la Commune.

L'aménagement du bourg devant la Mairie permettra de réduire la vitesse des automobilistes et la DDT sera interrogée pour savoir ce qui pourrait être envisageable pour diminuer la vitesse (zone 30....). La gendarmerie sera aussi informée de cette problématique.

### **DEVIS SOGEME LOT 7 MENUISERIE BOIS MAIN COURANTE SALLE DES FETES**

Le Maire présente à l'assemblée délibérante un avenant de l'entreprise SO GE ME concernant les travaux de pose d'une main courante pour l'accès à la scène et la suppression d'une planche bar (lot 7 menuiseries bois - chapitre 1 aménagement de la salle des fêtes).

Ceci représente une plus-value de 30,00 € HT soit 36,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cette proposition et charge le Maire de signer les documents afférents à cette plus-value.

## **COMMISSIONS ET SYNDICATS**

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### Compte rendu conseil d'école

75 élèves pour la rentrée scolaire 2021-2022 sont inscrits à l'école primaire.

Le programme piscine est reporté en raison de la fermeture momentanée de la piscine de St Seurin sur l'Isle  
La kermesse de fin d'année est annulée en raison du Covid.

#### Bibliothèque

Monsieur RABOISSON doit s'occuper de résoudre le problème d'inondation à la bibliothèque.

#### Fête locale

Afin de pérenniser la date, une petite fête foraine sera réalisée cette année vendredi, 30 juillet samedi 31 juillet et dimanche 01 août.

#### Elections départementales et régionales

Un courrier de remerciements a été adressé aux administrés qui ont participé au dépouillement des élections Départementales et Régionales.

#### Repas des Aînés

Chaque administré concerné par ce repas a reçu de la part de la Mairie une invitation pour un repas au restaurant le Mont Plat à Montcaret.

#### Travaux de voirie

L'entreprise EUROVIA a commencé les travaux de voirie au Maridat et impasse du Bief.

#### Salle des fêtes

Le Maire informe l'assemblée qu'un acte de vandalisme a été effectué à la salle des fêtes.  
Une des vitres a été cassée intentionnellement. Il est regrettable de constater ce genre de chose.  
Une tâche d'humidité a été constatée à côté de l'ascenseur. L'architecte a été prévenu.  
La réception des travaux est prévue pour le lundi 12 juillet prochain

#### Subvention socle numérique à l'école

La subvention socle numérique à l'école a été accordée par les services de l'Etat.

Monsieur FAVRETTO : l'entreprise VAN DER HORST a fini de faucher les chemins ruraux.

Monsieur PRIGENT : il convient d'envisager rapidement la fermeture du terrain de foot car des deux roues y circulent en permanence.

Un acte de vandalisme a de nouveau été effectué sur le matériel d'irrigation (démontage du canon d'arrosage)

Madame ROHOF : informe qu'elle a été désignée avec Mme DONADIER à la commission d'appel d'offres assainissement collectif à la CDC

Conseil communautaire : un conseil a eu lieu le mardi 06 juillet dernier à LAMOTHE MONTRAVEL. Il a été évoqué la construction du futur centre de loisirs à St Antoine de Breuilh.

Le marché des travaux de voirie a été attribué à l'entreprise EUROVIA

Les bureaux de la maison France Services seront prochainement installés dans les locaux de la CDC à Villefranche et éventuellement à Vélines si cela le nécessite.

La gestion de l'assainissement collectif a été attribuée à l'entreprise SUEZ au 01 janvier 2022 pour la gestion de la station d'épuration.

Mur du stade : il a été resignalé des fissures sur le mur des vestiaires au stade de football. Ce fait a été indiqué à la CDC en novembre 2020.

Site internet

Les réunions de travail avec la Sté All Web Création ont débuté.

Réunion du PAVE

La prochaine réunion du PAVE se déroulera mercredi 7 juillet prochain

Toilettes publiques : il convient de trouver un emplacement pour installer les toilettes publiques. Il est évoqué la possibilité d'en installer une à proximité de la salle multi activités et l'autre place Etienne Daugereau.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21 h 40

Le Maire,

Jean-Thierry LANSADE	
----------------------	--

Les Conseillers Municipaux,

Jean-Luc FAVRETTO		SOUMAGNAC Régis	
Josette LAGORCE		FEUILLET Claude	
RAIMBAULT Patrick	Absent	EYMARD Françoise	
ROHOF Marie-Catherine		DONADIER Hélène	
POUGET Marie-Pierre		RAGOGNETTI Bertrand	
RABOISSON Jean-Luc		PRIGENT Sébastien	
COMBESCOT Aurélie		BAYLE Emmanuelle	